

Commune d'ALLEMONT
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (hors zones inondables par l'Eau d'Olle et la Romanche)
 (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	I*, i1* : inondation en pied de versant
 Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : marçages
 Zones de contraintes faibles	T, t1, t2 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
 Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinelements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p1, p2 : chutes de pierres
	A, As, a : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000
 Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.
 --- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5000
 - - - Limite de la zone d'étude ***** Limite communale

Réalisation : RTM38 Etabli le : Mars 2004 Echelle : 1/10000
 Edition : ALP*GEORISQUES Modifié le :

